

*Mairie de
Porquéricourt*

**DOSSIER DE CONCERTATION
PRÉALABLE
SUR LA PROPOSITION DES ZONES
D'ACCELERATION DE
PRODUCTION
D'ENERGIES RENOUVELABLES
DANS LA
COMMUNE DE PORQUÉRICOURT**



MAIRIE : 84, rue de la mairie 60400 PORQUÉRICOURT
porquericourt@paysnoyonnais.fr

SOMMAIRE

1) CONTEXTE

2) PLANNING PREVISIONNEL

3) MODALITES DE LA CONCERTATION

4) PROPOSITIONS DE ZAER DANS LA COMMUNE DE PORQUÉRICOURT

1) CONTEXTE

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable (ZAER) constituent une des nombreuses dispositions introduites par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023.

L'adoption de ce texte est intervenue dans un contexte énergétique extrêmement sensible :

- A l'échelle internationale, l'embargo sur le gaz russe décrété en réponse au conflit en Ukraine a tendu par effet domino l'approvisionnement énergétique de la plupart des pays européens. Les coûts de l'énergie ont alors atteint des sommets historiques dont les répercussions vont continuer à se faire durablement sentir sur les factures des consommateurs.
- Au niveau national, les taux de disponibilité historiquement faibles des centrales nucléaires a longtemps laissé craindre un effondrement total (black-out) du réseau électrique, risque éloigné seulement par un hiver 2022/2023 particulièrement clément et la mise en place de mesures de sobriété drastiques.

Ces événements ont souligné la nécessité pour la France de renforcer sa souveraineté énergétique, meilleur moyen de fournir au pays une énergie en quantité suffisante et à un coût acceptable.

Dans la mesure où la production d'électricité nucléaire devrait rester globalement stable dans les prochaines décennies puisque la mise en services de nouvelles centrales ne fera que pallier la fermeture progressive des anciennes, le développement rapide et massif des ENR apparaît indispensable.

Ce que sont les ZAER :

Techniquement :

- Les ZAER sont des secteurs géographiques au sein desquels les projets de production d'énergie renouvelable bénéficieront d'avantages d'ordre économique (bonification du tarif de revente de l'énergie produite par exemple) et administratif (simplification de certaines procédures).
- C'est aux communes qu'il revient de définir les ZAER qu'elles souhaitent voir mises en place sur leur territoire après une concertation du public selon des modalités qu'elles auront elles-mêmes définies.
- Les zones doivent être précisées pour chaque source d'ENR (solaire, éolien, géothermique, méthanisation, bois-énergie...) et resteront valables 5 ans.

Sur le terrain :

- Puisqu'avantager les projets implantés dans les ZAER revient à réduire la probabilité de voir se concrétiser ceux situés en dehors, les ZAER sont pour les communes un outil de planification du développement des ENR sur leur territoire.

Elles témoignent de la volonté des élus locaux de voir des projets ENR s'implanter sur une partie du territoire communal plutôt qu'une autre.

2) PLANNING PREVISIONNEL

- mardi 5 mars 2024 : délibération de lancement de la consultation
- jeudi 7 mars au jeudi 21 mars 2024 : concertation publique
- fin mars : validation des ZAER

3) MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Il est proposé que cette concertation soit effectuée du jeudi 7 mars au jeudi 21 mars 2024 selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne sur le site www.porquericourt.fr du dossier de concertation préalable présentant une proposition de ZAER ;
- Possibilité d'envoyer un mail à la mairie par le biais de l'adresse porquericourt@paysnoyonnais.fr ;
- Mise à disposition d'un registre de recueil des observations à la mairie de Porquericourt aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie ;
- Permanences de mairie le mardi 12 mars et mardi 19 mars de 16h30 à 18h, pour répondre aux interrogations et collecter les projets des usagers (particuliers et professionnels) ;

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable situées sur le territoire communal seront identifiées par délibération en conseil municipal et transmises au référent préfectoral.

4) PROPOSITIONS DES ZONES D'ACCÉLÉRATION PAR ENR POUR LA COMMUNE DE PORQUÉRICOURT

Par la mise en œuvre de son projet politique, la commune poursuit des objectifs en matière de réduction des consommations d'énergie et de rénovation thermique de ses bâtiments.

Ainsi le passage à des systèmes de chauffage du type pompe à chaleur air-air sur ses bâtiments publics (salle des fêtes, mairie, école), réalisé entre 2017 et 2019, a permis de diminuer la facture énergétique communale de 60 %.

De la même manière, le remplacement du système d'éclairage public par le passage en éclairage de type LED, a permis également une réduction de 60 % de son coût.

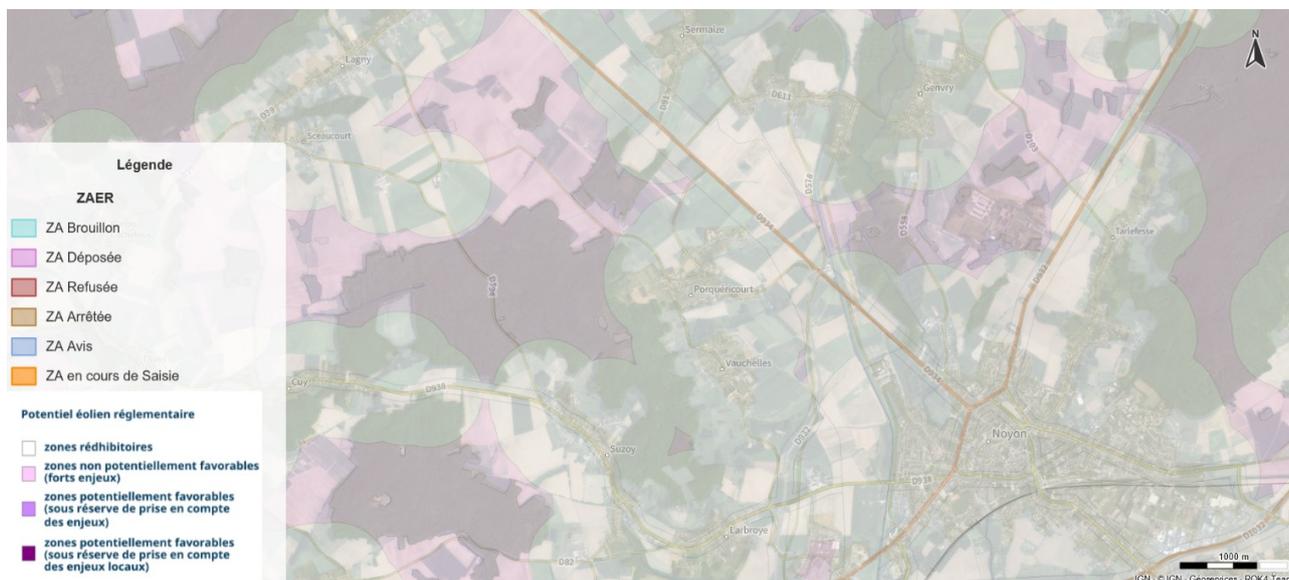
Les propositions suivantes par ENR sont effectuées après étude des documents de planification climat-énergie fournis par l'État afin de définir les ZAER.

- ÉOLIEN :

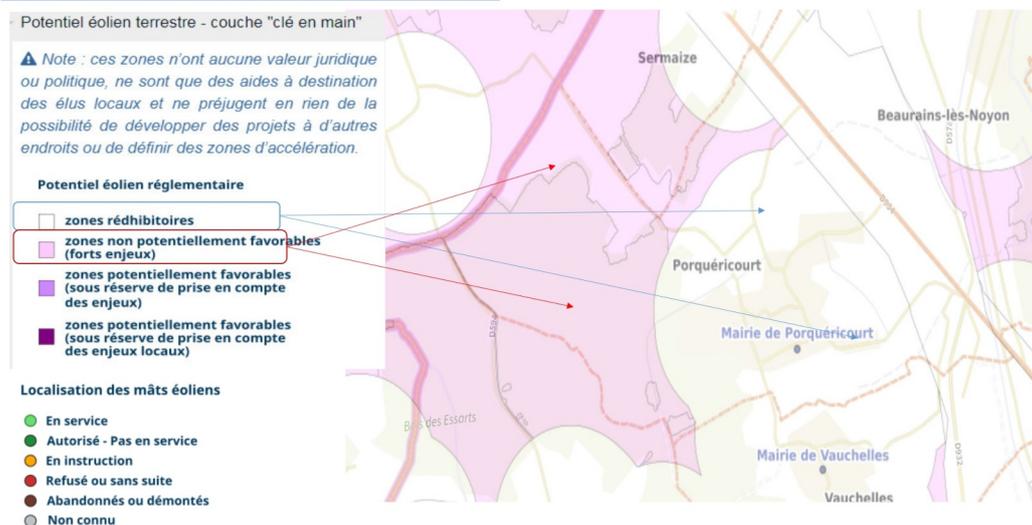
Le territoire de la commune de Porquéricourt se situe dans une zone non favorable à l'implantation éolienne, voire rédhibitoire.

A cela s'ajoute des conditions défavorables par le classement en ZNIEFF de la partie haute de son territoire, et par la présence de la Cathédrale de Noyon, bâtiment classé, à prendre en compte dans les implantations.

En conclusion, la commune ne souhaite pas définir de zone d'accélération de l'éolien, en l'absence de potentiel et en raison d'enjeux de préservation patrimoniaux.



EOLIEN : PAS DE POTENTIEL IDENTIFIE

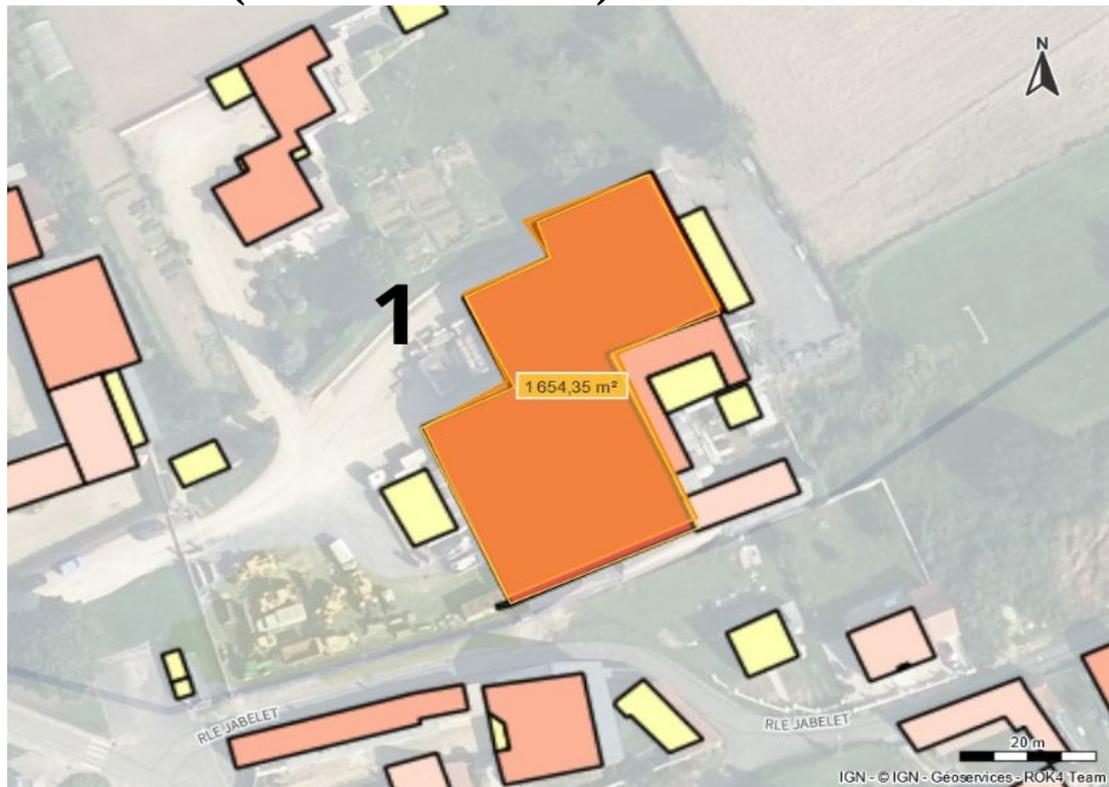


- SOLAIRE :

La commune pourrait disposer d'un certain nombre de toitures de bâtiments agricoles et industriels pouvant accueillir des projets photovoltaïques sur toitures :



1. METAL-LOX (bâtiment industriel)



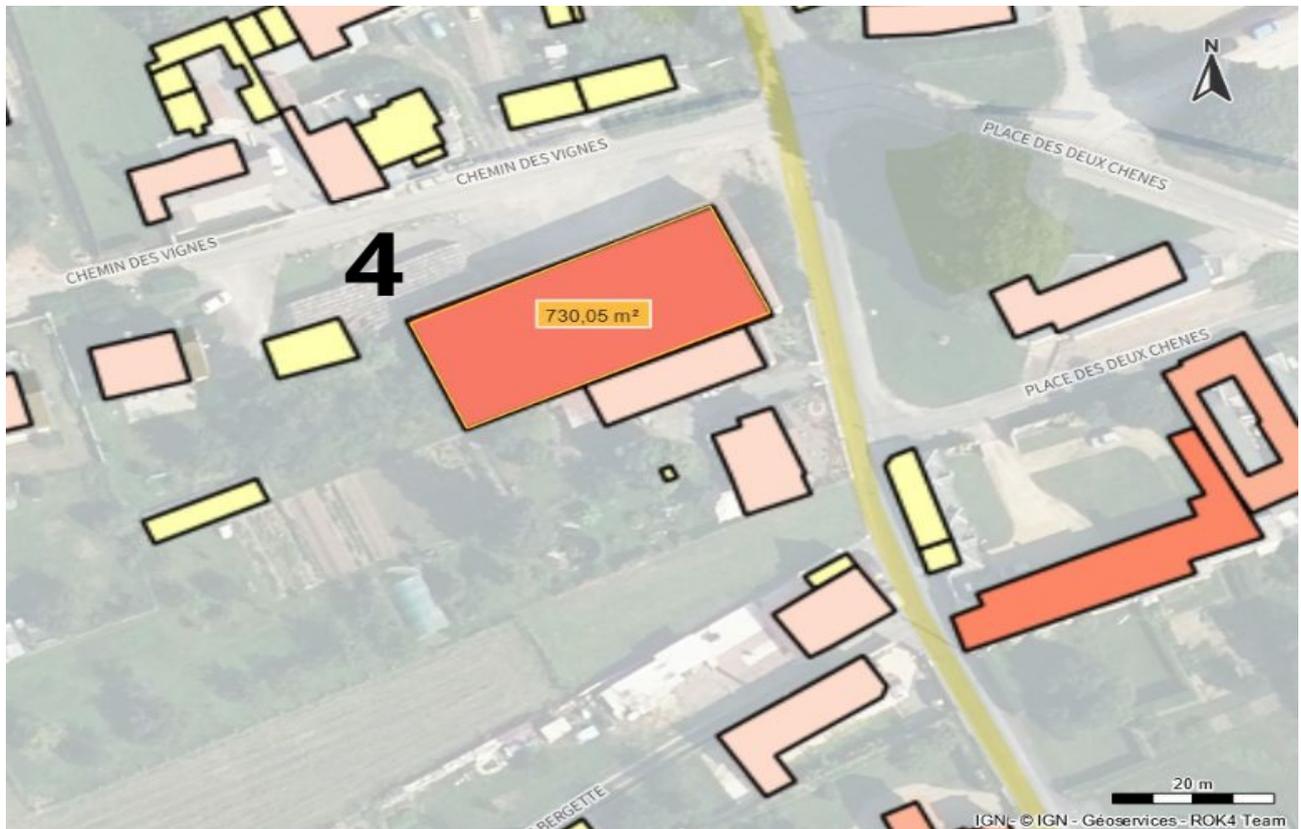
2. CHARLET ETS (bâtiment industriel)



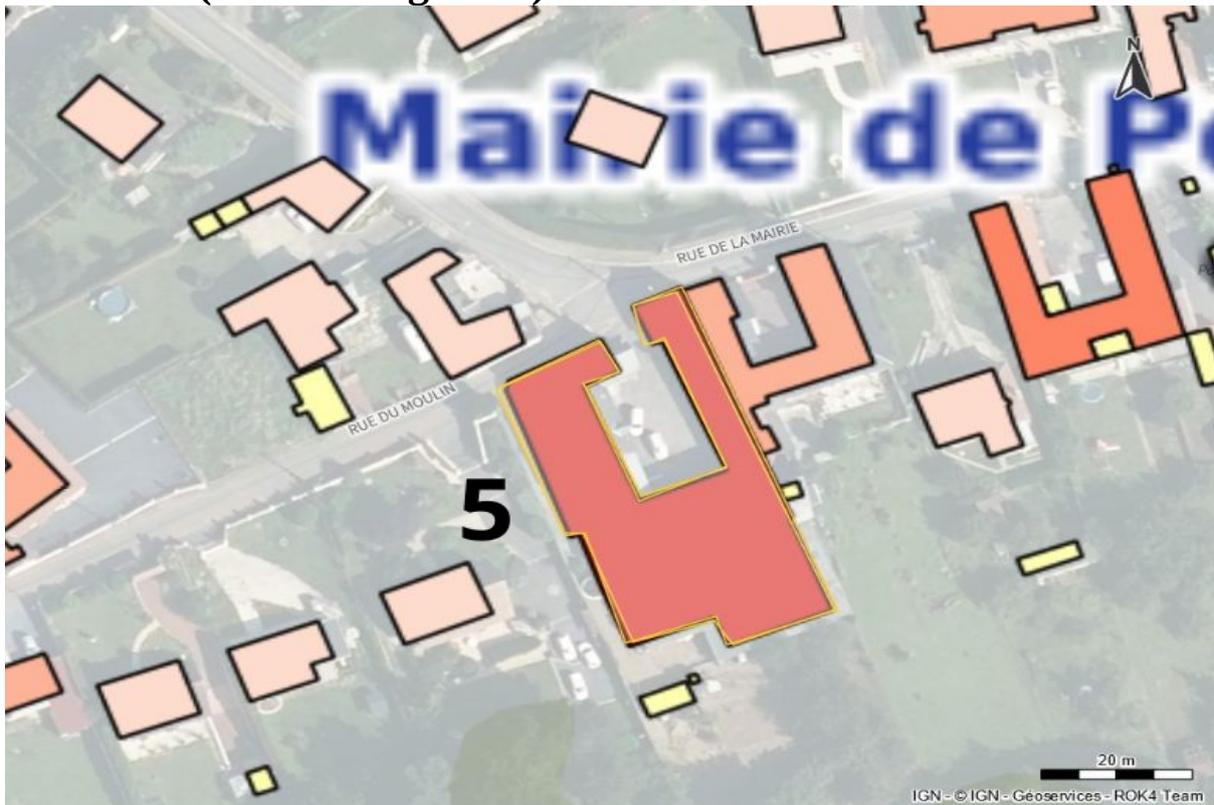
3. GOSSET (bâtiment agricole ou industriel)



4. MESUREUR (bâtiment agricole)



5. VITASSE (bâtiment agricole)



6. MESUREUR (bâtiment agricole)



Pans de toiture ayant a priori un potentiel de production photovoltaïque intéressant (sous réserve qu'il n'y ait pas d'ombrage à proximité, pas de toiture amiantée, pas d'obstacles sur le toit, que la charpente puisse supporter 14kg/m² supplémentaires)

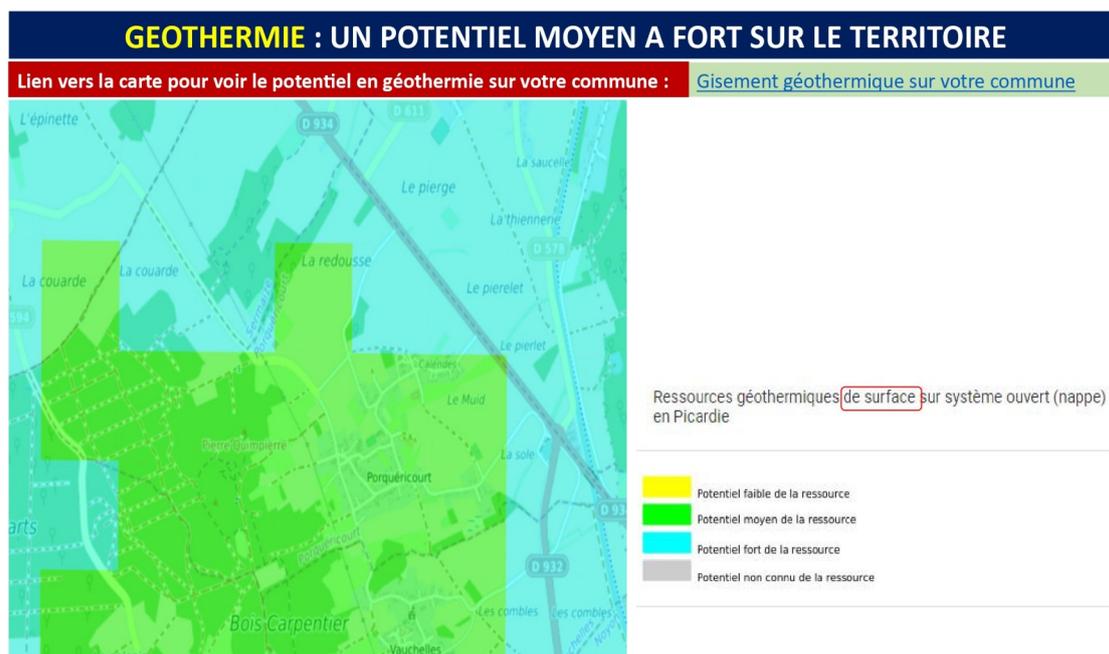
- GÉOTHERMIE :

La géothermie répond à la fois aux besoins de production de chaleur et de froid (climatisation).

Cette énergie est particulièrement préconisée pour les constructions neuves.

Le potentiel de ressources géothermiques de surface sur système ouvert est moyen à fort sur la commune de Porquéricourt.

Zone d'accélération sur l'ensemble de la zone U du Plan local d'urbanisme, en priorité pour les constructions neuves.

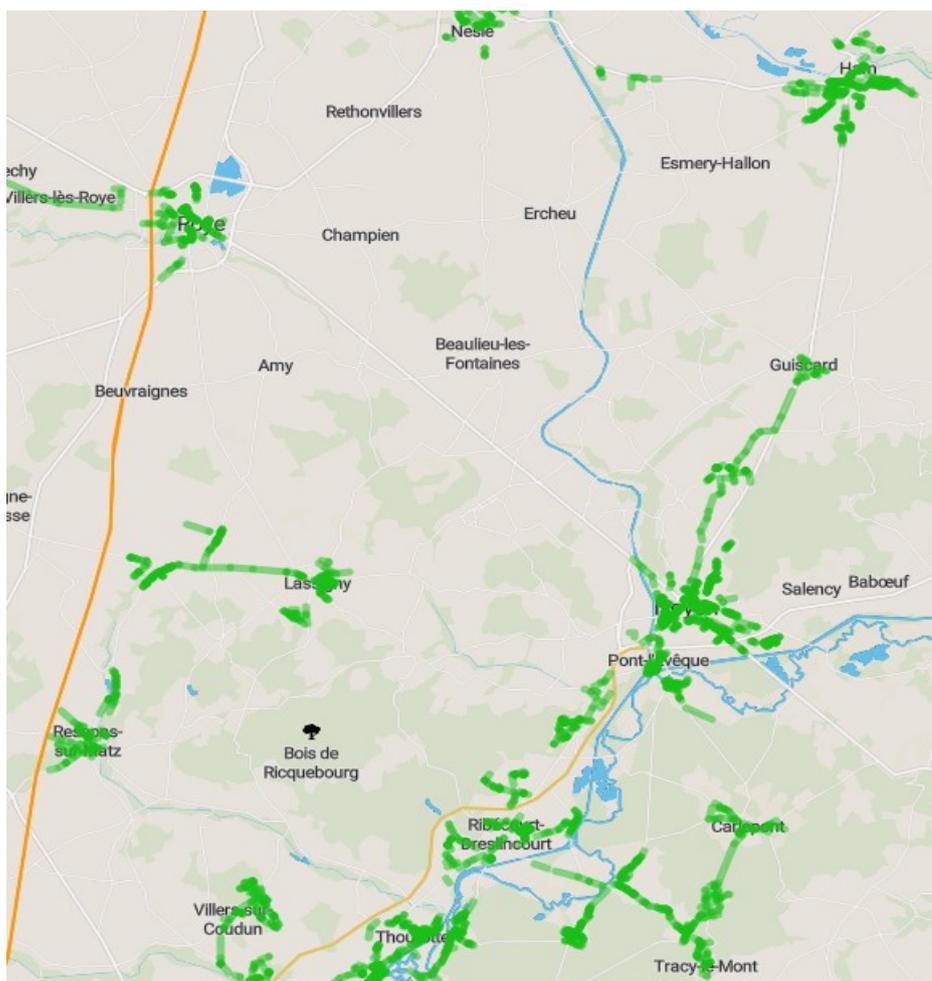


- METHANISATION :

Le territoire, rural, compte 3 méthaniseurs produisant du gaz vert.

La commune ne dispose pas de secteur constituant une zone isolée desservie par une route peu fréquentée ne passant pas par la commune et permettant de limiter les aléas des allers et venues des camions alimentant le méthaniseur.

En conséquence, la commune ne souhaite pas définir de zone d'accélération de la méthanisation, en l'absence de zone permettant une implantation.



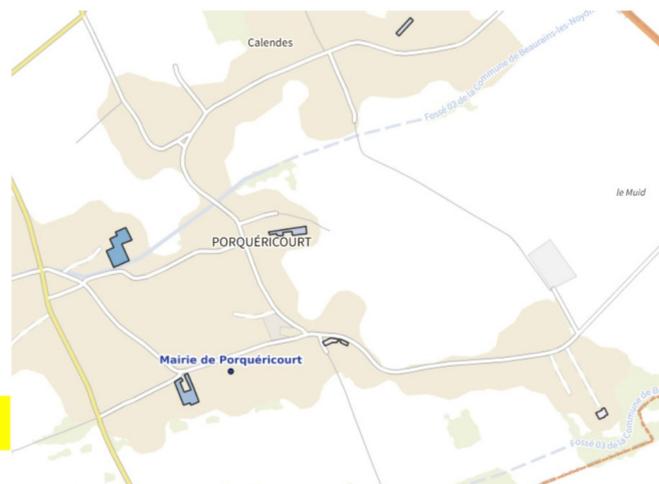
- RÉSEAUX DE FROID ET DE CHALEUR :

RESEAU DE CHALEUR : IDENTIFIER LES BESOINS EN FROID SUR LA COMMUNE

Estimation des besoins en froid secteur tertiaire

- 0 - 5 MWh/an
- 5 - 10 MWh/an
- 10 - 15 MWh/an
- 15 - 30 MWh/an
- 30 - 50 MWh/an
- 50 - 70 MWh/an
- 70 - 100 MWh/an
- 100 - 300 MWh/an
- 300 - 600 MWh/an
- 600 - 26000 MWh/an

Les besoins en froid sont trop faible pour justifier de l'intérêt d'un réseau



RESEAU DE CHALEUR : LOCALISER LES BESOINS EN CHALEUR SUR LA COMMUNE

Estimation des besoins de chaleur secteur tertiaire + secteur résidentiel

- 0 - 15 MWh/an
- 15 - 30 MWh/an
- 30 - 50 MWh/an
- 50 - 75 MWh/an
- 75 - 150 MWh/an
- 150 - 300 MWh/an
- 300 - 600 MWh/an
- 600 - 900 MWh/an
- 900 - 1200 MWh/an
- 1200 - 25000 MWh/an

Les besoins en chaleur sont trop faible pour justifier l'intérêt d'un réseau de chaleur.

